

PETROLE - INDEXATION

Dès le 1^{er} août 2021, les salaires des ouvriers du secteur du pétrole (CP 117) sont indexés. Vous trouverez ci-dessous les nouveaux salaires horaires minimaux.

Même si votre salaire est supérieur aux montants ci-dessous, il doit être indexé.

Manœuvre spécialisé A	21,7348 €
Manœuvre spécialisé B	22,0253 €
Ouvrier qualifié 2^e catégorie	22,3366 €
Conducteur d'autos	23,1574 €
Ouvrier qualifié 1^e catégorie	23,1574 €
Ouvrier qualifié aérodrome	23,1574 €
Ouvrier surqualifié	24,0286 €
Prime de raffinage classique I*	1,0024 €
Prime de raffinage II *	0,2787 €

* Prime de raffinage classique.

** Nouvelle prime de raffinage pour des travailleurs actifs en raffinerie mais qui ne sont pas concernés par la prime de raffinage classique I.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter votre délégué, votre régionale ou à visiter notre site internet

www.fgtbpetrole.be